



Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2026

au titre des données 2025

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la société ACGB publie son Index sur l'égalité femmes-hommes.

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100, obtenue à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes (incalculable).
- L'écart de répartition des augmentations individuelles (score de 25/35 points).
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité (incalculable).
- La présence de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise (score 5/10 points).

L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes de la société ACGB, au 26 février 2026, est incalculable.